

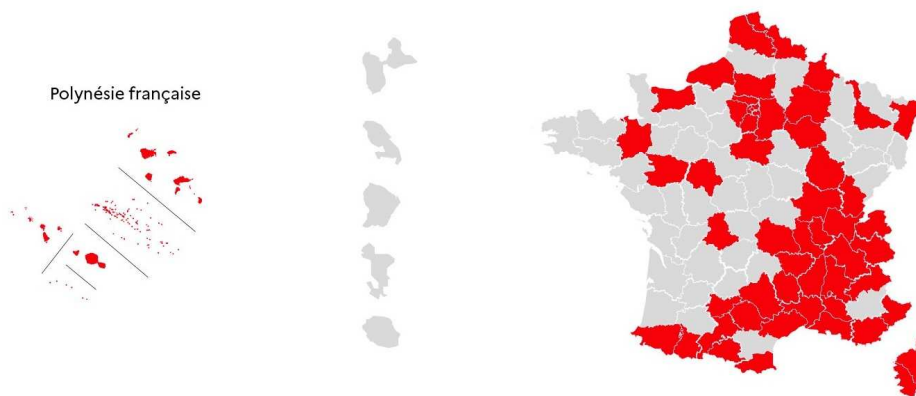
# COMMUNE DE JARCIEU

## INFORMATION A LA POPULATION

Le 22 octobre, le Gouvernement a décidé d'étendre le couvre-feu à 38 nouveaux départements. A partir du 23 octobre à minuit, le couvre-feu est donc effectif dans 54 départements ainsi qu'en Polynésie. Celui-ci durera 4 semaines, mais pourra éventuellement être prolongé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### 54 départements

et une collectivité d'Outre-mer concernés par les mesures de couvre-feu



Dans les départements concernés par le couvre-feu, les sorties et déplacements sont interdits de 21h00 à 06h00 du matin, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Des dérogations sont prévues sur présentation d'une **attestation** pour les motifs suivants :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
- Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ; pour convocation judiciaire ou administrative
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances ;
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Les attestations dérogatoires peuvent se faire en ligne, sur un smartphone et sur papier libre. Elles sont valables une heure en dehors du motif professionnel.

Ces mesures s'appliqueront jusqu'au 1er décembre (4 semaines avec le décret d'urgence sanitaire et au-delà avec l'accord du Parlement). Elles feront l'objet, comme toutes les mesures, de réévaluations fréquentes afin d'en adapter la territorialisation et l'intensité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur les pages Couvre-feu et Loisir

**Luttons ensemble contre la Covid-19**